



CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 23 MARS 2015

Présents: **BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président**
MARCK Christophe, DOMBARD André, JUPRELLE Isabelle, VOSS Denise, Echevin(e)s
GIOVANNINI Ivana, Présidente du CPAS (avec voix consultative)
VENDY Etienne, DEGEE Arthur, LAROSE Jean-Pierre, DENOOZ Jean-Marie, SOOLS Nicolas, NORI Eric, DEGLIN Joëlle, LAINERI Ricardo, MARTIN Guy, BALTUS Olivier, SPIROUX Pierre, GONZALEZ SANZ Ana, SABRI Fatine, PIRARD Claire, Conseillers(ères)
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h02.

Monsieur le Président propose ensuite à l'Assemblée l'ajout de l'examen d'un point complémentaire concernant l'attribution d'un nom à une nouvelle voirie, à la fin de la séance publique, soit :

12. Attribution d'un nom à une voirie communale - S.P.R.L. V.I.E.

Le Conseil marque son accord unanime (18 voix pour sur 18 membres présents) sur l'ordre du jour ainsi proposé.

SEANCE PUBLIQUE

1- COMMUNICATIONS

Le Conseil communal,

PREND ACTE des communications suivantes :

- Courrier 265757 du 10 février 2015 de la Direction de l'Aménagement Local du Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie du Service Public de Wallonie, nous informant que par Arrêtes du 5 février 2015 le Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire a approuvé la nouvelle composition de notre C.C.A.T.M. ainsi que son règlement d'ordre intérieur ;
- Courrier 266461 de février 2015 d'OXFAM nous informant du résultat de la récolte de textile en 2014 sur le territoire, soit 5.760 kg ;
- Courrier 266492 du 25 février 2015 de Monsieur le Ministre wallon des Pouvoirs locaux contenant son Arrêté du 24 février 2015 approuvant le budget communal

- 2015 ;
- Courrier 266594 du 26 février 2015 de la Province de Liège nous informant qu'en séance du même jour le Conseil provincial a octroyé une promesse de principe de subside supracommunal d'un montant de 85.000,00 € pour le projet de " Liaison de mobilité douce sur les Communes de Chaudfontaine et Trooz " ;
 - Courrier 266934 du 6 mars 2015 de la S.W.D.E. contenant le procès-verbal de son assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2014.

2- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

Le Conseil communal,
Considérant le procès-verbal de la séance du 23 février 2015, tel que présenté par Monsieur le Directeur général ;
Considérant qu'aucun membre n'a de remarque ni d'observation à formuler sur la rédaction dudit procès-verbal ;

DECIDE, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 18, d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 23 février 2015 tel que présenté par Monsieur le Directeur général.

3- PLAN DE COHÉSION SOCIALE - SUBVENTION 2014

Le Conseil communal,
Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu le courrier 263704 reçu du Service Public de Wallonie en date du 22 décembre 2014 nous informant des changements de procédures pour le contrôle des subventions PCS ;

Considérant que ces changements vont dans le sens d'une simplification administrative qui évite de devoir produire systématiquement une série de pièces justificatives pour le calcul et le paiement du solde de la subvention ;

Considérant que les documents suivants doivent, dorénavant, être approuvés avant le 31 mars 2015 comme suit :

- la balance budgétaire récapitulative par article et groupes économique des fonctions 84010 et 84011 certifiée conforme par le Directeur financier ;
- le grand livre budgétaire des recettes et dépenses afférent aux mêmes fonctions ;
- le rapport financier simplifié de 2014 du Plan de cohésion sociale de Trooz ;

Considérant que ces documents doivent être communiqués par voie électronique via le module e-compte à la Direction de l'Action sociale ;

Considérant que ces comptes doivent être approuvés par le Conseil communal pour le 31 mars 2015 au plus tard ;

Considérant que Madame Réjane SAMAIN, agent référent du PCS de Trooz, a souhaité qu'en même temps le rapport d'activité 2014 soit présenté à notre assemblée ;

Attendu que ce document est un document-type imposé par le Service public de Wallonie ;

Vu le dossier complet, en annexe ;

Considérant l'avis favorable, écrit et motivé, émis en date du 18 mars 2015 par

Monsieur le Directeur financier de la Commune sous la référence LEG0072 : "*Le rapport établi et les données extraites de la comptabilité communale permettent le calcul et le paiement du solde de la subvention communale relative au plan de cohésion sociale pour l'année 2014.*" ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE d'approuver, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 18 :

- la balance budgétaire récapitulative par article et groupes économique des fonctions 84010 et 84011 certifiée conforme par le Directeur financier ;
- le grand livre budgétaire des recettes et dépenses afférent aux mêmes fonctions ;
- le rapport financier simplifié de 2014 du Plan de cohésion sociale de Trooz ;
- le rapport d'activité 2014.

4- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - BUDGET 2015

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité de concertation « Commune – Centre Public d'Action Sociale » qui s'est tenue le 16 octobre 2014 ;

Vu le budget pour l'exercice 2015 du Centre Public d'Action Sociale tel qu'adopté par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 2 décembre 2014 et reçu le 12 du même mois ;

Considérant que l'intervention communale y est fixée à 1.011.864,45 € ;

Vu notre délibération du 19 janvier 2015 approuvant le budget pour l'exercice 2015 du Centre Public d'Action Sociale ;

Considérant que cette délibération doit être retirée, des éléments manquants au dossier transmis par le CPAS et l'avis de Monsieur le Directeur financier communal n'ayant pas été sollicité ;

Vu la production par le CPAS des documents requis ;

Entendu Madame GIOVANNINI, Présidente du Centre Public d'Action Sociale, en ses explications orales sur le budget tel qu'arrêté par le Conseil du Centre ;

Considérant l'avis favorable, écrit et motivé, émis en date du 23 février 2015 par Monsieur le Directeur financier de la Commune sous la référence LEG0067 : "*Le document établissant le budget du CPAS pour l'exercice 2015 a été élaboré dans le respect des instructions en la matière. L'intervention communale sollicitée y est majorée, par rapport au budget initial de 2014, de 23 %, pour être portée à plus de 1.000.000,00 €. Le présent avis de légalité est favorable, en ce qu'il porte sur le budget proprement-dit du CPAS, mais sous la réserve que le dossier à présenter au Conseil communal soit complété des documents réclamés au CPAS.*" ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 18, de retirer sa délibération du 19 janvier 2015, même objet, et d'approuver le budget pour l'exercice 2015 du Centre Public d'Action Sociale, arrêté aux montants suivants :

Recettes ordinaires : 2.211.279,04 €

Dépenses ordinaires :	2.211.279,04 €
Excédent ordinaire :	0,00 €
Recettes extraordinaires :	0,00 €
Dépenses extraordinaires :	0,00 €
Excédent extraordinaire :	0,00 €

5- COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL - RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 31 mai 2010 décidant d'adhérer à un projet de Développement rural et la désignation du GREOA en qualité d'organisme accompagnateur ;

Vu la décision du 14 février 2011 de Monsieur le Ministre de la Région Wallonne désignant le GREOA comme organisme accompagnateur ;

Vu sa délibération du 27 janvier 2014 portant adoption du règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural ;

Vu l'article 4 du Règlement d'Ordre Intérieur précité ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

PREND ACTE, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 18, du rapport d'activités en 2014 de la Commission Locale de Développement Rural établi comme suit :

 <p>Rapport de la Commission Locale de Développement Rural</p> <p>2014</p> <p>Rapport de la Commission Locale de Développement Rural de Tréux Page 1 sur 2</p>	<p>1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)</p> <table border="1"> <tr> <td>Décision du Conseil communal de mener une ODR</td> <td>31 mai 2010</td> </tr> </table> <p>2. Les réunions de la CLDR en 2014</p> <p>La CLDR s'est réunie à quatre reprises en 2014. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport. Un résumé de ceux-ci est présenté ci-dessous.</p> <p>CLDR plénière du 04 juin 2014</p> <p>Il s'agissait d'une réunion de présentation des membres, du GREOA et de la zone envisagée pour réaliser l'objectif d'une ODR (Opération de Développement Rural).</p> <p>CLDR plénière du 14 octobre 2014</p> <p>Présentation du diagnostic partagé et du projet OADR Centre Nord-Ambriès.</p> <p>CLDR plénière du 26 octobre 2014</p> <p>Suivi de la présentation du diagnostic partagé et information sur l'évolution du C.A.D.R.V.</p> <p>CLDR plénière du 31 décembre 2014</p> <p>Présentation, suite et fin du diagnostic partagé. Synthèse. Rapport des visites futur prochain. Information sur la consultation citoyenne en cours dans le cadre du C.A.D.R.V.</p> <p>3. Etat d'avancement des projets et perspectives pour 2015</p> <p>En 2015, les membres de la CLDR aborderont les thèmes importants sur lesquels les gr de travail qui seront constitués, pourront commencer à travailler pour dégager des at services.</p> <p>Rapport de la Commission Locale de Développement Rural de Tréux Page 1</p>	Décision du Conseil communal de mener une ODR	31 mai 2010
Décision du Conseil communal de mener une ODR	31 mai 2010		

CLDR de Trooz – Présentation des membres

Membres effectifs	Quartier	Profession	Expertise - Représentation - Relais
Christophe MARCK	Prayon	Employé - HoReCa	Premier Echevin - MR
Nicolas SOOLS	Prayon		Conseiller Communal - PS
Etienne VENDY	Péry	Psychologue -	Conseiller Communal – ECOVA – SI de Trooz
Edouard DE COUNE	Péry	Retraité – Secteur Bancaire	Responsable des banques alimentaires de Wallonie
Olivier DEPAIRON	Forêt	Jardinier	Ancien président maison des Jeunes du TILT Comité de quartier de Forêt-village Histoire du bassin de la Vesdre Faune (apiculteur) et Flore de Trooz.
Philippe HAOT	Fraipont	Comptable en entreprise	Membre de la CCATM
Jean-Claude PATUREAU	Fraipont	Retraité –	Comité des Fêtes « L'Étincelle » Loisirs des Aînés
Gisèle RONDEAUX	Nessonvaux	Chargée de recherche - ULg	Comité de parents école de Nessonvaux
Yvette SIMONS	Fraipont	Enseignante retraitée	Cercle Horticole Wallonia Responsable Troupe théâtre Les « Djoyeux compères del Tourette » Bénévole Centre « Les Merisiers »
Paul VAN DAMME	Sainry	Fonctionnaire	– Natagora Vesdre et Ourthe Faune et Flore Qualité des eaux de surface
Claude HONORE	Péry	Fonctionnaire retraité	Syndicat d'initiative Trooz
Membres suppléants	Quartier	Profession	Expertise - Représentation - Relais
Arthur DEGEE	Prayon	Ingénieur civil. Directeur retraité	Conseiller Communal - MR
Enrico NORI	Trasenster	Soudeur en chaudronnerie	Conseiller Communal - PS
Stéphan ARIMONT	Nessonvaux	Ouvrier Tourneur	Citoyen
Christophe BOUHON	Fraipont	Employé - Service Travaux Commune de Chaudfontaine	Conseiller en mobilité
Sylvain BOVY	Prayon	Employé - Au chômage	
Sarah DEHOUSSE	Nessonvaux	Coordinatrice au Centre Protestant de Nessonvaux et Carrefour Jeunes Asbl	Carrefour jeunes asbl
Cécile DEPRESSEUX	Nessonvaux	Mère au Foyer	Centre d'Expression et de Créativité Fraipont
Roland FANIELLE	Fraipont	Conseiller en énergie	Citoyen
Sylvaine FRERES	Prayon	Employée d'administration	
Marc JAMAGNE	Sainry	Gestionnaire de chantier	
Yves MATZ	Péry	Comptable	

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion de la CLDR du 4 juin 2014
Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents :

C. Marck, Echevin du développement rural, Président
D. De Temmerman, Secrétaire de la CLDR
B. Franck, SPW développement rural service extérieur de Huy (DGO3)
A. Barthelemy, Agent de développement au GREOA
M.-F. Gilis, Agent de développement au GREOA
D. Piron, Agent de développement au GREOA
E. De Coune, P. Haot, J-C. Patureau, G. Rondeaux, P. Van Damme, S. Arimont, S. Bovy, R. Fanielle, M. Jamagne, Y. Matz, E. Vendy,

Excusés :

B. Houbeau, Auteur de programme au GREOA
N. Sools, O. Depairon, Y. Simons, C. Honoré, A. Degée, C. Bouhon, S. Dehousse, C. Depresseux, S. Freres, E. Nori,

1. Introduction

La réunion débute par un mot d'accueil du Président de la Commission, Monsieur Christophe Mark, Echevin du développement rural. Il remercie les membres pour avoir posé leur candidature ainsi que Madame Franck (DGO3) et les agents de développement pour leur présence.

2. Présentation de l'assemblée

Afin de permettre aux membres de faire connaissance, les agents de développement proposent une animation leur permettant de se présenter et d'exprimer les raisons de leur engagement au sein de la CLDR ainsi que leurs attentes. Madame Franck explique ensuite qu'elle est la représentante de l'Administration régionale (DGO3) chargée du suivi administratif du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) tout au long de son élaboration et du suivi des dossiers en vue de la subvention des projets, après l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Les agents de développement poursuivent par une présentation du GREOA et du processus.

3. Présentation du GREOA

➤ Le GREOA

Les agents de développement présentent le GREOA (Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève). Le GREOA est une asbl qui regroupe les forces vives du Pays d'Ourthe-Ambève (13 Communes, mandataires politiques, associations, particuliers...) et qui œuvre, au travers d'une équipe pluridisciplinaire, en tant que :

- **bureau d'étude** dans des domaines variés tels que le Développement rural, la Mobilité, le Tourisme, l'Environnement...
- **organisme de promotion** au niveau touristique (Maison du Tourisme Ourthe-Ambève), culturel et social
- **groupe de pression** en vue de défendre les intérêts du Pays d'Ourthe-Ambève

Toutes les informations complémentaires peuvent être consultées sur le site internet www.greoa.be.

➤ Le GREOA et le Développement rural

En matière de Développement rural, le GREOA accompagne à ce jour 8 Communes dont 6 d'entre elles ont vu leur PCDR approuvé et sont en phase de réalisation de projets. Le GREOA vient également d'être désigné par le Ministre de la Ruralité afin d'accompagner la commune de Lierneux dans son Opération de Développement Rural (ODR).

Toutes les informations concernant ces ODR et plus particulièrement l'ODR de la commune de Trooz sont disponibles sur le site internet www.pcdr.be. Les PCDR approuvés y sont consultables, ainsi que les PV des réunions d'information et de consultation, des Groupes de Travail...

4. Présentation de l'ODR

Une Opération de Développement Rural (ODR) a pour objectif de revitaliser et de restaurer la commune dans le respect de ses caractères propres et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Elle est régie par le décret du 6 juin 1991. L'ODR est fondée sur une démarche :

- **stratégique** : elle s'inscrit dans une réflexion sur le long terme orientant la politique locale des 10 prochaines années
- **globale et intégrée** : l'ODR suscite la réflexion sur l'ensemble des thèmes de la vie communale (agriculture, économie, environnement, mobilité, culture, vie sociale et associative...) et sur leur interaction
- **participative** : les citoyens sont au centre de la démarche, ils donnent leur avis et proposent des suggestions pour le développement de la Commune. Ils sont représentés au sein de la Commune par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Concrètement, un diagnostic de la Commune est établi sur base d'une étude socio-économique et d'une consultation citoyenne. Il sera la base d'une stratégie de développement communale pour 10 ans. Le diagnostic et la stratégie de développement seront présentés dans un document appelé Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Celui-ci devra être approuvé par le Gouvernement wallon, pour une durée de 5 à 10 ans. Durant cette période, la Commune aura la possibilité d'introduire des demandes de Convention en vue

d'obtenir un subventionnement pour des projets présentés dans le PCDR. Ces subsides peuvent aller jusqu'à 80%.

5. Les acteurs de l'ODR

➤ *L'auteur de programme (GREOA)*

Il s'agit de Benoît Houbeau qui est chargé de réaliser l'étude socio-économique de la Commune et de rédiger le PCDR en collaboration avec les agents de développement.

Contact : benoit.houbeau@greoa.be

➤ *Les agents de développement (GREOA)*

Anouck Barthelemy, Marie-Françoise Gilis et Dimitri Piron sont chargés d'accompagner la Commune dans le processus. Ils s'occupent de l'animation des réunions de la CLDR, de la rédaction de PV de réunions, d'animations de Groupes de Travail, de soutien administratif...

Contact : pcdr@greoa.be

➤ *La CLDR*

Définition

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est une assemblée représentative de la population. Tous les villages, classes d'âge, milieux socio-professionnels et partis politiques y sont représentés. Il s'agit d'une Commission d'avis qui représente l'ensemble de la population et qui sert de relais entre celle-ci et le Conseil communal. Elle participe activement au processus, notamment au travers de l'analyse des besoins, la définition de défis et d'objectifs de développement et de la réflexion concernant les projets envisagés dans la Commune.

Composition

Elle compte entre 10 et 30 membres effectifs et un même nombre de suppléants, dont un quart de conseillers communaux maximum.

Approbation du ROI

Le ROI est approuvé à l'unanimité sans remarque

6. Distinction PCDR/SSC – CLDR/CCATM

Afin d'éviter toute confusion, les agents de développement comparent PCDR et Schéma de Structure Communal (SSC) ainsi que les rôles respectifs de la CLDR et de la Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

De manière générale, alors que le PCDR est un Programme stratégique de développement pour la Commune pour les 10 années à venir, dans tous les domaines de la vie communale, le SSC se concentre sur des questions relatives à l'aménagement du territoire. Le PCDR aborde donc des questions relatives à l'économie, la vie sociale, culturelle, associative, l'environnement, la mobilité, l'aménagement du territoire... Quant au SSC il traite exclusivement de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, alors que le SSC est un document d'orientation en matière d'aménagement du territoire, le PCDR est un programme permettant la réalisation de projets et le subventionnement de certains de ceux-ci.

La CLDR et la CCATM sont toutes deux des commissions consultatives :

- La CLDR traite de tous les domaines de la vie communale. Elle travaille à la réflexion et à la co-production du PCDR. Sa Présidence est assurée par le Bourgmestre ou l'Echevin du développement rural. Tous les membres (effectifs et suppléants) ont voix consultative et délibérative ; elle fonctionne en général par consensus. Un minimum de 4 réunions par an est requis.
- La CCATM traite de questions relatives à l'aménagement du territoire et à la mobilité. Elle est amenée à travailler sur l'ensemble de la Commune et sur des dossiers spécifiques et à émettre un avis sur ceux-ci. Sa Présidence ne peut pas être assurée par un membre du Collège communal. Un minimum de 6 réunions par an est requis.

7. Le PCDR et le développement durable

Il est possible de réaliser un PCDR-Agenda 21 Local. Dans cette optique, le PCDR pourra devenir un outil officiel pour le développement durable de la Commune. Indépendamment de cette possibilité, les agents de développement expliquent que la réflexion menée dans l'ODR intégrera les notions du développement durable.

Afin de permettre aux membres d'exprimer leur vision d'un développement durable au sein de la Commune de Trooz, les agents de développement proposent une animation basée sur le photolangage. Les membres sont invités à choisir une ou plusieurs photos et à expliquer en quoi elle correspond à leur vision d'un avenir plus durable. Les avis suivants ont été récoltés :

- « La Wallonie est confrontée à deux défis majeurs : le logement et l'emploi. La Wallonie est soumise à des difficultés en matière de reconversion industrielle. L'emploi passera obligatoirement par les villes et communes et notamment par l'aménagement de parcs industriels. En matière de logement, la démographie ne cesse d'augmenter et des efforts devront être consentis en ce sens, en tenant compte de la problématique de l'extension des zones bâties (imperméabilité des sols, mobilité, infrastructures...) »
- « Le développement durable est la lutte contre la consommation excessive de l'eau »
- « Le développement durable, c'est penser à l'avenir de nos enfants »
- « La Commune de Trooz est comme un puzzle dont les pièces (les anciennes communes) n'ont pas encore véritablement fusionnés »

- « La biodiversité doit être sauvegardée, il faut intégrer le réseau naturel dans la réflexion »
- « Alors que l'on innove sans cesse, la créativité pourrait s'appliquer au paysage de la Commune de Trooz, intrinsèquement lié à son histoire »
- « Le côté participatif est essentiel pour atteindre un idéal ! »
- « Un développement durable est un développement qui perdure. Le meilleur du Développement durable, c'est les liens entre les gens »
- « La Communication et le soin à la Nature sont deux éléments essentiels pour la construction de l'avenir »
- « Une attention doit être portée à la protection de l'environnement et, notamment à Trooz, à la gestion des déchets sauvages »

Comme les différentes interventions le laisse transparaître, le Développement durable est fondé sur trois piliers :

- Social : il a pour finalité de satisfaire les besoins en matière de santé, d'éducation, d'habitat, de prévention de l'exclusion et du développement de l'équité sociale
- Economique : il s'agit de poursuivre un développement économique favorable
- Environnemental : il est nécessaire de préserver la diversité des espèces, des ressources naturelles et énergétiques

Questions

A l'issue de cette présentation, différentes questions sont posées par les membres :

- Quels jours les réunions auront-elles lieu ?
 - Elles seront organisées de préférence le mardi soir à 19h30. Les prochaines réunions auront lieu le 23/09, 14/10 et 28/10. Le Décret prévoit la tenue de 4 réunions plénières annuelles minimum. Au lancement de l'ODR, ces réunions seront plus nombreuses. Ensuite, les membres pourront s'inscrire à des Groupes de Travail thématiques pour lesquels ils souhaitent plus particulièrement s'investir.
- A quel moment le Collège sera-t-il consulté quant aux aspects financiers ?
 - Le Collège sera intimement associé à la réflexion. Le quart communal a un rôle de relais entre la CLDR et le Conseil communal. Par ailleurs, la CLDR sera amenée à identifier et à émettre son avis sur les projets qu'elle souhaite voir se réaliser en priorité. Ces fiches seront ensuite budgétisées et présentées au Conseil communal à qui revient les prises de décisions.
- Quelle méthode de travail sera mise en place ?
 - Dès le mois de septembre, trois réunions seront organisées afin de présenter, par thématique, le pré-diagnostic de la Commune qui sera transmis aux membres par les agents de développement. Les résultats de la consultation citoyenne seront également présentés

- Ces réunions seront suivies par une réflexion afin de définir les défis et objectifs de développement à atteindre pour les 10 prochaines années, dans toutes les thématiques de la vie communale
 - Des projets seront ensuite définis et décrits dans des fiches-projets qui seront priorisées par la CLDR, afin de répondre à ces objectifs de développement
- Quels sont les exemples de projets qui ont été réalisés dans les autres communes ?
- Dès le lancement de l'ODR, et ce tout au long du processus, différentes actions ne demandant pas de moyens financiers conséquents pourront être initiées dans tous les domaines de la vie communale. Ainsi, par exemple :
 - à Ferrières, un Service d'Echange Local (SEL) a été mise en place suite à la création d'un Groupe de Travail « Economie » ;
 - à Ouffet, Aywaille et Ferrières, des Groupes de Travail « Chemins et sentiers » ont été mis sur pied afin de réaliser un inventaire des chemins vicinaux et de rouvrir certains de ceux-ci, de réaliser de nouvelles promenades... ;
 - A Ouffet, une maison communautaire a été créée
 - A Ferrières, la Commune a édité, sur base d'une réflexion menée avec la CLDR, un Bulletin communal
 - A Stoumont, la CLDR a réalisé une farde d'accueil des nouveaux habitants
 - A Aywaille, la CLDR a pris l'initiative de créer un Groupe de Travail « Arbres et haies remarquables »
 - A Esneux et Ferrières, un Groupe d'Achat Commun (GAC) a été mis en place
 - ...
 - Après son approbation par le Gouvernement wallon, les projets figurant dans le PCDR sous la forme de fiches-projets pourront quant à eux recevoir des subsides pouvant aller jusqu'à 80%, tous subsides confondus (Développement rural, Infrasports, Espaces verts, Patrimoine, SPW DGO Routes et Bâtiments...).
 - A Aywaille, la Commune a reçu une Convention pour la construction d'une Maison de village et de services à Nonceveux (projet en cours de réalisation)
 - A Sprimont, la Commune a reçu un subventionnement pour aménager le Centre de Louveigné (projet en cours de réalisation) et pour réaliser un crapauduc (projet terminé)
 - A Stoumont, une Convention est en cours pour l'aménagement du centre de Lorcé (projet en cours)
 - A Esneux, la Commune a reçu une Convention pour l'aménagement du village de Fontin. Pour des raisons budgétaires, la Commune a choisi de suspendre ce projet
 - A Hamoir, la Commune vient de recevoir une Convention pour l'aménagement d'une Maison rurale (salle polyvalente, EPN,

bibliothèque, local d'accueil) dans le Parc de l'Administration communale

- A Ouffet, c'est pour construire une maison de village que la Commune a reçu un subventionnement dans le cadre du PCDR

La réunion de clôture à 22h30, après le verre de l'amitié

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion de la CLDR du 14 octobre 2014
Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents :

C. MARCK (Président - Echevin du développement rural), A.DEGEE (Vice-Président de la CLDR), D. DE TEMMERMAN (Secrétaire de la CLDR), B. FRANCK (DGO3), E. VENDY (CLDR), S. ARIMONT (CLDR), S. BOVY (CLDR), E de COUNE (CLDR), O. DEPAIRON (CLDR), R. FANIELLE (CLDR), P. HAÛT (CLDR), Y. MATZ (CLDR), J.C. PATUREAU (CLDR), Y. SIMONS (CLDR), N. SOOLS (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR).

GREOA : A.BARTHELEMY, M.-F. GILIS, D. PIRON (Agents de développement), B.HOUBEAU (Auteur de programme)

Excusés :

C. BOUHON, S. DEHOUSSE, C. DEPRESSEUX, S. FRERES, C. HONORE, M. JAMAGNE, E. NORI, G. RONDEAUX.

Introduction

La séance est ouverte à 19.45h par A.DEGEE. Il préside la séance dans l'attente de l'arrivée du président retenu au Conseil d'Administration de la CILE.

Il explique que cette réunion est la première d'une série de trois réunions visant à présenter le pré-diagnostic socio-économique ainsi que les résultats de la consultation citoyenne menée depuis 2012 en collaboration avec les agents de développement du GREOA. Il présente ses excuses aux membres concernant l'annulation tardive et inopinée de la première réunion prévue initialement et souligne que la Commune maintient sa volonté de s'investir pleinement dans le processus de l'Opération de Développement Rural (ODR) qui, à termes pourra déboucher sur la réalisation d'actions et de projets concrets en vue de revitaliser l'entité.

Approbation du PV du 4.06.2014

Le PV est approuvé sans remarques.

Rappel des étapes du PCDR

En guise d'introduction, D.PIRON (agent de développement) rappelle les grandes étapes du PCDR : élaboration du PCDR, validation du document et réalisation des projets.

Il explique que la phase d'élaboration comprend plusieurs étapes :

- La rédaction d'un pré-diagnostic socio-économique par un auteur de programme
- L'information et la consultation de la population par villages réalisée par les agents de développement. A Trooz, 3 réunions ont eu lieu au printemps 2012
- L'information et la consultation de personnes ressources réalisée par les agents de développement tout au long de l'ODR et entamée depuis le printemps 2012
- L'installation de la CLDR (réunion du 4.06.2014)
- La constitution d'un diagnostic partagé résultant du croisement de l'étude socio-économique et des résultats de la consultation citoyenne
- La détermination de défis et objectifs de développement à atteindre dans les 10 prochaines années
- La définition d'actions et de projets (sous forme de fiches-projets) en vue d'atteindre ces défis et objectifs
- La priorisation des fiches-projets

Suivra ensuite une procédure d'approbation du PCDR :

- Par la CLDR
- Par le Conseil communal
- Par le Gouvernement wallon

Enfin, une fois le PCDR approuvé (pour 5 à 10 ans), la Commune pourra introduire des demandes de Conventions auprès du Ministre du Développement Rural en vue d'obtenir des subsides pour la réalisation de fiches-projet présentées dans son PCDR.

19h55 Monsieur Marck entre et préside la séance.

Présentation du diagnostic partagé et consultation de la CLDR

✓ Introduction

D.PIRON poursuit en expliquant que la présentation du diagnostic partagé a été scindée en trois thématiques : socio-économique, environnementale et vie sociale et associative. Pour chacune des thématiques, une présentation du pré-diagnostic sera effectuée par B.HOUBEAU alors que les résultats de la consultation citoyenne seront présentés par les agents de développement. Il explique que ces trois réunions ont pour objectif de dresser un portrait global de la Commune identifiant les atouts et les faiblesses du territoire. Il insiste sur la nécessité de la participation de la CLDR et invite les membres à s'exprimer concernant les

données présentées, en vue d'affiner le diagnostic partagé mais aussi de préparer d'ores et déjà les réunions ultérieures relatives à la définition des objectifs de développement.

✓ *Portait général de la Commune*

B.HOUBEAU prend ensuite la parole pour présenter de manière succincte l'étude socio-économique. La présentation PowerPoint ci-annexée permet de rappeler les grandes lignes de l'exposé présenté. En réponse à cette présentation, les membres de la CLDR ont émis de nombreux commentaires.

Alors que Trooz a connu un passé industriel florissant (métallurgie, usine Imperia, carrières...), la Commune est aujourd'hui soumise au phénomène de cité dortoir comme en atteste l'étude socio-économique qui précise que seuls 4,4% des troозиens salariés travaillent dans l'entité. De manière générale, ces résultats inquiètent la CLDR qui constate également la paupérisation croissante de la vallée en regard des villages situés sur les reliefs ainsi que la perte de l'identité historique de Trooz.

Selon les membres, la Commune se trouve aujourd'hui fortement concurrencée par ses voisins qui bénéficient de zones économiques et industrielles très actives. Ce faisant, Trooz attire peu les entrepreneurs qui de manière générale optent pour une implantation de leurs activités dans des zonings situés à proximité d'un accès autoroutier. La liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays, apparaît dès lors comme une nécessité pour certains membres si la Commune souhaite développer une activité économique forte, à l'instar de Sprimont ou de Fléron. Un membre ajoute que la liaison autoroutière aurait également un effet bénéfique en matière d'aménagement du territoire à l'échelle de la micro-région puisqu'elle permettrait de fermer le ring de Liège et de concentrer ainsi l'habitat en son centre. Des économies importantes en matière d'infrastructures de mobilité pourraient de ce fait être réalisées. Concrètement une sortie autoroutière pourrait s'envisager derrière la colline du zoning de Prayon en prêtant une attention aux sites calaminaires qui sont sous statut de protection (Natura2000).

Selon d'autres membres, il serait intéressant que la Commune réfléchisse à un autre schéma de développement économique en tenant compte des atouts existants sur le territoire : Trooz est enclavée au sein d'une micro-région économiquement active, elle se situe à quelques kilomètres de la sortie autoroutière de Beaufays et elle possède un atout fondamental en matière de mobilité grâce à l'activité de ses 3 gares très bien desservies en direction de Liège et d'Aachen. La Commune représente donc un potentiel de main d'œuvre important pour ces entreprises situées à proximité de l'entité et génératrices de nombreux emplois. Il est donc important de développer, à Trooz, des structures qui permettent aux habitants de connaître les entreprises environnantes et de chercher un emploi de proximité.

Le développement économique de l'entité fondé sur le tourisme ne doit pas non plus être écarté. Il est cependant précisé que le tourisme, bien qu'essentiel à développer, ne représente qu'une petite partie du secteur économique (5%) et des revenus qu'il suscite en regard du développement entrepreneurial.

✓ *Secteur primaire : agriculture, sylviculture, pêche et carrières*

B. HOUBEAU explique que Trooz n'échappe pas au constat suivant en matière d'**agriculture**: la diminution du nombre d'agriculteurs et le développement d'une agriculture extensive. La consultation a démontré le souhait d'apporter un soutien à ce secteur menacé, par exemple au travers de la promotion de produits du terroir et de la valorisation des producteurs locaux. Un membre note que la coopérative *Terre en vue* s'attèle à la recherche de terrains en vue d'améliorer l'accessibilité à la terre pour les jeunes agriculteurs. B.HOUBEAU explique également qu'il existe une dynamique de réflexion au sein de la *Ceinture Aliment-Terre Liégeoise* pour valoriser les producteurs locaux.

Les membres de la CLDR ajoutent qu'il importe de soutenir le lancement de petits maraîchers, apiculteurs... mais qu'il est aussi essentiel de préserver l'agriculture pour maintenir la mixité des paysages et préserver ainsi le potentiel existant, notamment en matière de tourisme de proximité.

Du côté de la **sylviculture**, il existe une labellisation de développement durable (PEFC) pour les bois publics. Dans la vallée, les forêts occupent les versants boisés qui sont peu exploitables pour leur bois. C'est donc sur les plateaux que se concentrent les activités sylvicoles qui cohabitent avec un usage récréatif de la forêt. Il importe donc de trouver le bon équilibre entre l'exploitation qui crée des recettes pour la Commune et les activités touristiques. De manière générale, les relations entre les propriétaires privés et les promeneurs ne causent pas trop de difficultés dans le cadre de l'organisation d'événements (promenades guidées...) mais que la circulation libre sur des parcelles privées est très rarement autorisée. Cependant, la Commune garde un potentiel important au niveau des promenades dont de nombreuses sont balisées. Les nombreux points de vue sont à valoriser c'est pourquoi, grâce au recensement effectué par la CCATM, les cartes de promenades reprennent déjà les plus beaux points de vue de l'entité.

Le secteur de la **pêche** est quant à lui minoritaire bien que la pêche sportive de loisir soit bien développée grâce à la Vesdre et aux 4 sites de pêche, ce qui représente une opportunité de rentrées financières non négligeable à maintenir et à développer.

Enfin, les **carrières**, qui sont au nombre de deux sur la Commune, ne fournissent quasiment aucune rentrée financière pour Trooz. Les membres confirment que des nuisances liées au charroi des carrières (bruit, entretien des routes, circulation...) sont belles et bien réelles. La CLDR a également conscience que ces carrières sont en fin d'exploitation et qu'il est important, d'ores et déjà, de réfléchir à leur réhabilitation dans une dizaine d'années afin de ne pas acculer la Commune de chancres supplémentaires. Certains(*) membres ajoutent que la cession de l'activité de la carrière Gralex-Holcim de Trooz risquerait de renforcer encore « le phénomène Longtraz » c'est-à-dire une coupure nette du tissu urbain créant une scission de l'entité en deux parties (La Brouck, Prayon, Trooz >> Fraipont, Nessonvaux). Il serait intéressant par exemple de pouvoir urbaniser cette zone. Seule une partie de celle-ci serait cependant située en zone d'habitat.

(*) cfr PV du 28/10/2014

✓ Secteur tertiaire (Tourisme)

Trooz est la Commune la plus rurale de la Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux et possède une offre satisfaisante en matière d'hébergements. Les aménagements réalisés à la gare de Trooz et l'installation du Syndicat d'initiatives en son sein permettront d'offrir au touriste un premier point d'information et d'accueil. Le « musée de la radio et de la communication » ainsi que deux commerces, un guichet de la Poste et la bibliothèque communale de Prayon y seront également installés. Un membre explique l'importance de développer les infrastructures, notamment dans les villages, visant à accueillir les visiteurs. Par exemple, il serait intéressant de créer un départ de promenades sur la Place Emile Vandervelde à Fraipont où de nombreux touristes allemands et néerlandophones stationnent leur véhicule.

Certains sites naturels sont également évoqués comme présentant un potentiel touristique : les grottes et les sites Natura2000. Concernant les grottes, les membres s'accordent cependant sur l'idée qu'elles présentent avant tout un intérêt pour la recherche (les vestiges sont transmis et mis en valeur au préhisto-site de Ramoul) mais qu'il n'est pas possible d'y amener du tourisme.

✓ Secteur tertiaire et secondaire (entreprises...)

Outre la question discutée précédemment et relative à la redynamisation économique des zones industrielles, les membres ont émis plusieurs commentaires :

En matière de **production hydro-électrique** sur la Commune et du potentiel de développement évoqué lors des consultations par villages, il est stipulé que seules les hauteurs de chutes d'eau peuvent être prises en compte et non pas les débits. Actuellement, la Commune enregistre 4 centrales hydro-électriques gérées sur son territoire par des privés. Dès lors, tous les lieux exploitables le sont. Par contre, il existe un potentiel concernant le développement d'un réseau d'irrigation à Nessonvaux et il serait intéressant de consulter Monsieur Jules MARTIN qui est spécialisé dans ce domaine. Il reste en effet encore quelques vestiges du réseau d'irrigation artificiel de l'époque mais le coût de la réhabilitation serait très important.

Alors que pratiquement toutes les zones constructibles au niveau des zones économiques sont occupées, un potentiel réside dans la réhabilitation de **chancres**, en respect avec le patrimoine historique. Deux sites sont plus particulièrement abordés :

- Le site Imperia : la société Lamy est propriétaire du site et étudie un projet de lotissement sur la partie située en zone d'habitat. Un premier projet (partenariat public-privé) avait été proposé à la Commune et veillait à maintenir le site historique et notamment la piste qui, bien que n'étant pas classée, représente un véritable intérêt historique au niveau mondial. Ce projet semble cependant avoir été abandonné au profit d'un autre, visant toujours la création de logements. Outre ce projet privé, il serait intéressant de revitaliser ce site en le dédiant, par exemple, à l'automobile. Il est

d'ailleurs souligné qu'Imperia a relancé ses activités mais que la société n'est pas établie à Trooz qui ne peut proposer de site adéquat pour l'accueillir.

- Les pelouses calaminaires de Prayon : Monsieur Van Damme précise que Natagora vient de faire l'acquisition de 40 ha de pelouses calaminaires classées en Natura2000. Il explique qu'un aménagement du site permettra le développement d'un tourisme vert de sensibilisation à l'environnement.

Une question est posée concernant la taille des parcelles du **zoning** de la SPI. Il est stipulé qu'il importe de veiller à proposer des petites parcelles visant à accueillir les petits entrepreneurs en leur permettant de s'étendre s'ils le souhaitent en occupant plusieurs parcelles. Cela aurait pour conséquence de dynamiser les jeunes entrepreneurs et de garder des entreprises soucieuses de s'agrandir. Le cas du chocolatier Nihant qui est contraint de quitter la Commune pour assurer son extension est une illustration d'une des problématiques actuelles du zoning.

✓ Secteur tertiaire (commerces, services aux entreprises...)

De manière générale, la consultation démontre que le commerce à Trooz est en perte de vitesse avec la disparition des commerces de proximité dans les villages de la vallée. En effet, Fraipont-village ne compte plus qu'un commerce alors que Nessonvaux est totalement déserté. Les raisons invoquées sont notamment :

- le manque de parking le long de la RN61 en raison d'une densification de l'habitat (transformation des anciens commerces en immeubles à appartements) et de l'occupation des espaces de stationnement par les riverains
- la longueur de la rue commerçante. Afin d'attirer les clients dans les petits commerces de Prayon, il importe de favoriser les pôles d'attractivité que sont la gare et la zone à l'angle de la Grand'Rue et de la rue Noirivaux.
- la conformation géographique de la Commune face aux pôles de Fléron, Beaufays et Pepinster qui attirent respectivement les habitants de Trooz et Prayon ; Péry ; Fraipont et Nessonvaux

Par ailleurs, le secteur commercial étant principalement constitué d'indépendants et de sociétés privées, il est difficile pour la Commune d'avoir une prise sur le développement des commerces. Cependant, elle peut agir à plusieurs niveaux en créant des conditions favorables à l'implantation de nouveaux commerces :

- aménagement d'espaces publics et de mobilité en créant par exemple une place de village - dans la mesure des possibilités offertes par le territoire - ou en assurant la réfection de la voirie (cela s'est avéré positif à Prayon)
- réhabilitation des bâtiments communaux pour y installer des services et insuffler une nouvelle vie dans les quartiers. C'est le cas notamment grâce aux projets de la gare de Trooz, de la nouvelle école El Nô et de l'installation d'une maison médicale à Prayon.

L'idée sous-jacente est que les commerces ou les lieux de vie dynamiques attirent l'implantation d'autres commerces

- une attention portée à ne pas favoriser le départ des commerces des villages vers les zonings (par exemple, le déménagement du garage automobile du village vers le zoning et construction d'une habitation à cet emplacement)

Il est également mentionné que des partenariats publics-privés méritent d'être développés et que le PCDR présente un intérêt notamment en ce qui concerne l'acquisition de bâtiments ou de terrains en vue de développer de nombreux projets auxquels il conviendra de réfléchir à l'issue de la définition des objectifs de développement. La Commune pourrait par exemple commencer par lister les bâtiments situés dans des pôles d'intérêt et pour lesquels des droits de préemption pourraient être appliqués.

Présentation du projet de GAL Ourthe-Vesdre-Ambève

B.HOUBEAU présente le projet à l'aide de la présentation PowerPoint consultable en annexe. Il met en avant l'intérêt de ce projet en lien avec les PCDR approuvés ou en cours d'élaboration sur toutes les Communes du territoire pressenti – territoire dont la Commune de Trooz fait partie. En effet, le GAL permettrait de réaliser des projets transcommunaux, s'inscrivant par là-même dans la nouvelle dynamique insufflée par le nouveau Décret du Développement rural. B.FRANCK (DGO3) explique qu'en effet, les projets transcommunaux présentés dans les PCDR seront dorénavant subsidiés à concurrence de 90% pour les premiers 500.000 euros et à 50% pour le reste du montant. Un membre s'interroge quant à la pertinence de rallier Trooz à ce GAL alors que le développement communal est fortement lié à la mise en place de synergies avec les Communes de Fléron et de Chaudfontaine qui elles, ne seront pas reprises dans le GAL. Cependant, les membres ont marqué un intérêt concernant le ralliement au GAL proposé.

Conclusion

B.HOUBEAU rappelle aux membres qu'en tant que représentants de la population, ils ne doivent pas hésiter à jouer leur rôle de personne-relais en discutant autour d'eux de l'ODR et de ses enjeux. Les agents de développement du GREOA ainsi que l'auteur de programme restent à la disposition des membres qui peuvent leur transmettre toute suggestion, question... au sujet de l'ODR.

La réunion se clôture à 21.50

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion de la CLDR du 28 octobre 2014
Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : S. ARIMONT (CLDR), E. DE COUNE (CLDR), A. DEGEE (CLDR), O. DEPAIRON (CLDR), D. DE TEMMERMAN (Administration communale), R. FANIELLE (CLDR), P. HAOT (CLDR), Y. MATZ (CLDR), J-C. PATUREAU (CLDR), P. VAN DAMME (CLDR), E. VENDY (CLDR)

GREOA : A. BARTHELEMY, M.-F. GILIS, D. PIRON (Agents de développement), B. HOUBEAU (Auteur de programme)

Excusés : B. FRANCK (DGO3), C. MARCK (Echevin), S. DEHOUSSE (CLDR), C. BOUHON (CLDR), S. BOVY (CLDR), S. DEHOUSSE (CLDR), C. DEPRESSEUX (CLDR), S. FRERES (CLDR), C. HONORE (CLDR) M. JAMAGNE (CLDR), E. NORI (CLDR), G. RONDEAUX (CLDR), Y. SIMONS (CLDR), N. SOOLS (CLDR).

Introduction

La séance est ouverte par E. Vendy, conseiller communal. Afin de permettre aux membres de bénéficier d'une vision claire du territoire, le secrétaire distribue la carte des promenades de Trooz aux membres présents.

Approbation du PV du 14.10.2014

Une remarque est émise par l'un des membres qui souligne qu'il est important de veiller à ne pas généraliser à **tous les membres** des réflexions qui ne rencontrent que les opinions de **certains membres**. Il est demandé de modifier la phrase suivante en page 4 : [...] *Les membres ajoutent que la cession de l'activité de la carrière Gralex-Holcim de Trooz risquerait de renforcer encore « le phénomène Longtraz » [...] en [...] Certains membres ajoutent que [...].*

Le PV est ensuite approuvé sans autres remarques.

Présentation du diagnostic partagé et consultation de la CLDR

✓ *Introduction*

B. Houbeau rappelle que cette réunion a pour objectif de présenter le diagnostic socio-économique ainsi que les résultats de la consultation citoyenne concernant la thématique de la « vie sociale et associative ». Il explique qu'un découpage a dû être effectué en raison de l'ampleur de la matière et que cette réunion se concentrera sur les services et sur la vie culturelle et associative à destination de toutes les classes d'âge. Les thèmes du logement, de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de l'environnement seront abordés lors de la prochaine réunion qui se tiendra le lundi 1^{er} décembre 2014. Des ponts entre les différentes thématiques seront cependant nécessairement et constamment effectués. Il rappelle que la prochaine étape consistera en la définition de défis et d'objectifs de développement.

✓ *Présentation du diagnostic partagé*

La présentation Powerpoint ci-annexée permet de rappeler les grandes lignes de l'exposé présenté. En réponse à cette présentation, les membres de la CLDR ont émis de nombreux commentaires.

De manière générale, il est spécifié que l'analyse du diagnostic ne prend pas suffisamment en compte les disparités géographiques qui existent au sein de la Commune et qui façonnent le quotidien des trooziens. B. Houbeau explique que cette dimension sera présente dans le PCDR qui comprendra une analyse cartographique du territoire.

Petite enfance, enfance, jeunesse

En matière de garde d'enfants, il est précisé que les crèches sont situées à Prayon et à Trasenster et que les gardiennes ONE sont présentes à Fraipont et à Nessonvaux. Au niveau de l'ONE, deux locaux sont réservés à la consultation au 64 Grand^e Rue à Prayon alors qu'à Fraipont les consultations sont effectuées dans le car de l'ONE.

Les statistiques de la population scolaire montrent qu'un peu plus de 50% des enfants de la commune fréquentent les écoles de l'entité. Un membre explique que ces chiffres peuvent sans doute s'expliquer en raison de l'évolution démographique de Trooz caractérisée par de plus en plus de ménages non originaires de la commune. Ce faisant, ces nouveaux habitants travaillent et possèdent souvent leur noyau familial en dehors de la Commune. Il est donc plus facile pour eux de mettre leurs enfants dans une école proche de leur travail ou du domicile des grands-parents. Concernant la situation des écoles, la Commune a enregistré la fermeture de deux établissements (implantations de Trasenster et de la rue de Verviers) et le projet de création de la nouvelle école El Nô s'est vu confirmé. Le chantier débutera en 2015. Par ailleurs, tous les établissements ont introduit des dossiers UREBA en vue d'isoler les bâtiments. D. De Temmerman ajoute que les établissements bénéficient du soutien de la Commune en vue d'assurer leur modernisation. Il précise également que l'école libre organise un ramassage scolaire.

Un membre souligne qu'en ce qui concerne les jeunes, il est important de mentionner que le Centre protestant est devenu un carrefour jeunes asbl et qu'il est très dynamique : centre d'hébergement pour les groupes, ludothèque, plaine de jeux, ateliers créatifs, ciné-club....

Seniors

Il est mentionné que l'association Loisirs de nos aînés n'existe plus sous la forme d'une ASBL mais uniquement comme association de fait.

Face au constat de l'absence d'une maison de repos sur l'entité et à la non-évolution du projet d'un investisseur privé au manoir de Péry, un membre s'interroge quant à la réalité de terrain : quels sont les établissements privilégiés par les troозиens ? B. Houbeau explique qu'il est difficile d'obtenir des chiffres fiables quant à cette question mais que l'on peut observer que des maisons de repos sont présentes dans les entités voisines : Sprimont, Beaufays, Pepinster, Soumagne ou encore Ninane. Un membre souligne que les personnes âgées ont aussi tendance à résider dans un établissement proche du domicile de leurs enfants. Il ajoute qu'il serait néanmoins intéressant de calculer le rapport entre le nombre de lits disponibles et le nombre d'habitants dans les Communes voisines afin d'estimer le besoin en matière d'accueil pour les personnes âgées. En effet, bénéficier d'une estimation chiffrée des besoins pourrait intéresser de nouveaux investisseurs qui verraient une opportunité de développer un établissement dédié aux personnes âgées à Trooz. Le bâtiment de l'actuelle école El Nô serait par exemple idéal pour mettre en place une résidence services.

Pour contrer cette absence de maison de repos, D. De Temmerman explique que le CPAS a signé des conventions avec différents services d'aide aux familles et aux seniors afin de permettre à ces derniers de continuer à vivre chez eux ; ce qui est généralement très apprécié par les familles et les seniors.

Services à la population

Les services sont assez disparates sur la Commune et nombre d'entre eux ont tendance à disparaître. Ainsi s'il n'y a plus qu'un bureau de poste à la gare de Trooz et un point poste à Fraipont-Campagne, les fermetures des banques Fortis et Axa ne laissent derrière elles qu'ING et BELFIUS. Les banques les plus proches se trouvent alors à Fléron, Soumagne, Beaufays ou Pepinster.

En outre, certains services mériteraient d'être mentionnés dans l'étude: Covoit'stop, les mutuelles, les services aux démunis de St Vincent de Paul, la banque alimentaire...

Il est précisé que le centre La Magne n'est pas un centre d'accueil.

Activités de loisirs et activités culturelles

En ce qui concerne les salles de villages, les membres s'interrogent quant au nombre de salles privées sur l'entité. Il est précisé par exemple que la salle du Moulin du Ry de Vaux n'existe plus. Une vérification sera effectuée par le GREOA.

Seniors

Il est mentionné que l'association Loisirs de nos aînés n'existe plus sous la forme d'une ASBL mais uniquement comme association de fait.

Face au constat de l'absence d'une maison de repos sur l'entité et à la non-évolution du projet d'un investisseur privé au manoir de Péry, un membre s'interroge quant à la réalité de terrain : quels sont les établissements privilégiés par les troозиens ? B. Houbeau explique qu'il est difficile d'obtenir des chiffres fiables quant à cette question mais que l'on peut observer que des maisons de repos sont présentes dans les entités voisines : Sprimont, Beaufays, Pepinster, Soumagne ou encore Ninane. Un membre souligne que les personnes âgées ont aussi tendance à résider dans un établissement proche du domicile de leurs enfants. Il ajoute qu'il serait néanmoins intéressant de calculer le rapport entre le nombre de lits disponibles et le nombre d'habitants dans les Communes voisines afin d'estimer le besoin en matière d'accueil pour les personnes âgées. En effet, bénéficier d'une estimation chiffrée des besoins pourrait intéresser de nouveaux investisseurs qui verraient une opportunité de développer un établissement dédié aux personnes âgées à Trooz. Le bâtiment de l'actuelle école El Nô serait par exemple idéal pour mettre en place une résidence services.

Pour contrer cette absence de maison de repos, D. De Temmerman explique que le CPAS a signé des conventions avec différents services d'aide aux familles et aux seniors afin de permettre à ces derniers de continuer à vivre chez eux ; ce qui est généralement très apprécié par les familles et les seniors.

Services à la population

Les services sont assez disparates sur la Commune et nombre d'entre eux ont tendance à disparaître. Ainsi s'il n'y a plus qu'un bureau de poste à la gare de Trooz et un point poste à Fraipont-Campagne, les fermetures des banques Fortis et Axa ne laissent derrière elles qu'ING et BELFIUS. Les banques les plus proches se trouvent alors à Fléron, Soumagne, Beaufays ou Pepinster.

En outre, certains services mériteraient d'être mentionnés dans l'étude: Covoit'stop, les mutuelles, les services aux démunis de St Vincent de Paul, la banque alimentaire...

Il est précisé que le centre La Magne n'est pas un centre d'accueil.

Activités de loisirs et activités culturelles

En ce qui concerne les salles de villages, les membres s'interrogent quant au nombre de salles privées sur l'entité. Il est précisé par exemple que la salle du Moulin du Ry de Vaux n'existe plus. Une vérification sera effectuée par le GREOA.

La dimension associative est relevée comme étant un élément essentiel de la vie communale. En effet, alors que l'on évoque la crainte de voir Trooz se transformer en une cité dortoir, la vie au centre des villages apparaît comme une dimension essentielle du tissage des liens sociaux. On peut d'ailleurs remarquer que l'intégration des nouveaux habitants est autant – si pas plus - liée à la vie associative et à la fréquentation des écoles de l'entité qu'au fait de travailler dans la commune. A Trooz, les associations sont nombreuses et il est précisé que l'inventaire complet sera présenté dans le diagnostic final et qu'il est cependant difficile de bénéficier d'une liste exhaustive de toutes les associations qui ne font pas nécessairement mention de leurs évolutions à la Commune.

Un représentant du Comité de quartier de Forêt explique qu'une des problématiques du développement des initiatives et activités par des groupements villageois réside dans le manque d'information et de communication entre les associations et la Commune. A Forêt par exemple, le comité de quartier a bien accueilli le projet de rénovation de l'ancienne école en logements et de la salle la Renaissance. Cependant, les habitants regrettent de ne pas disposer d'information concrète concernant la possibilité ou non de continuer à utiliser la pelouse située à l'arrière de l'école pour l'organisation de leur barbecue. Ce manque d'information représente un frein au bon déroulement des activités du comité. Dans le même ordre d'idée, ils regrettent que les manifestations villageoises soient annoncées souvent trop tard dans les canaux communaux. Il ressort dès lors un besoin de travailler sur la circulation et sur la validation de l'information au niveau communal.

D'autres pistes d'amélioration de la vie dans les villages sont évoquées. Un membre parle notamment du rôle que peuvent jouer les marchés en termes de dynamisation de la vie sociale. D. De Temmerman explique qu'une initiative avait été lancée à la Brouck mais qu'elle n'a pas perduré en raison d'une trop faible fréquentation sans doute liée à l'existence des marchés de la région (Esneux, Fléron...). Une solution pour se démarquer pourrait consister en la création d'un marché couvert qui serait organisé une fois par semaine en soirée.

Dans le domaine sportif, D. De Temmerman explique qu'un terrain de football synthétique sera installé prochainement (mars 2015) à Prayon et qu'un partenariat avec l'Académie de football de Blegny sera mis en place, ce qui aura pour résultat de dynamiser le football de Prayon.

Enfin, en vue de faciliter la visibilité des associations et des commerçants et de renforcer le sentiment d'identité communale, il est suggéré que la Commune se renseigne sur les possibilités d'offrir une adresse e-mail @trooz.be à toute personne soucieuse de promouvoir ses activités.

Information sur le projet de Groupe d'Action Locale (GAL) en Ourthe-Vesdre-Ambiève (OVA)

Suite à la présentation effectuée lors de la séance précédente, B. Houbeau informe les membres que 4 réunions citoyennes seront organisées dans le cadre de l'établissement du Plan de Développement Stratégique (PDS) pour le GAL. Une invitation est distribuée aux membres et D. De Temmerman explique qu'une décision de principe du Collège communal a

été prise en date du 27 octobre 2014 en vue d'adhérer au projet de GAL OVA qui sera porté par le GREOA. B. Houbeau rappelle que l'intérêt d'un GAL est de pouvoir travailler à la réalisation de projets transcommunaux. Il rappelle également que l'élaboration d'un PDS doit se faire en adoptant une démarche participative. La consultation de la CLDR est dès lors un élément central dans la démarche. M. Vendy s'interroge cependant quant à la multiplicité des outils, plans et programmes mis en œuvre et pour lesquels les citoyens sont consultés. Il évoque le risque de mettre en danger la démarche participative en raison de la multiplicité et de la complexité des projets menés de front. Il propose dès lors qu'un membre de la CLDR assure un rôle de relais entre le PCDR et le GAL. B. Houbeau approuve cette intervention et confirme que les réunions de la CLDR ont pour finalité de travailler sur le PCDR c'est-à-dire essentiellement dans une approche communale, bien que des projets transcommunaux puissent figurer dans le document et soient encouragés par les politiques wallonnes.

Divers

Afin de compléter les informations apportées lors de la réunion précédente sur la thématique socio-économique, un membre explique qu'il n'y a qu'un site disponible sur le terrain de la SPI à Prayon et qu'il est affecté à une zone industrielle. Elle serait actuellement occupée par le garage OPEL. Toute la partie qui est libre d'occupation n'est pas propriété de la SPI et représente une superficie restreinte. Il ajoute qu'il serait intéressant de réhabiliter ce site pour y accueillir des investisseurs privés locaux avant d'envisager la réalisation d'une liaison autoroutière.

La réunion se termine à 21.10.

GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion de la CLDR du 1^{er} décembre 2014
Salle du Conseil, Rue de l'Eglise 22, 4870 Trooz

Présents : E. DE COUNE (CLDR), D. DE TEMMERMAN (A.C TROOZ), P. HAOT (CLDR), C. HONORE (CLDR), M. JAMAGNE (CLDR), C. MARCK (Echevin), J-C. PATUREAU (CLDR), N. SOOLS (CLDR), P. VANDAMME (CLDR)

GREOA : A. BARTHELEMY, M-F. GILIS, D. PIRON (Agents de développement), B. HOUBEAU (Auteur de programme)

Excusés : S. ARIMONT, R. FANIELLE, C. BOUHON, S. BOVY, A. DEGEE, O. DEPAIRON, C. DEPRESSEUX, B. FRANCK (DGO3), S. FRERES, Y. MATZ, E. NORI, E. VENDY,

Introduction

La séance est ouverte par C. Marck à 19.45. Il rappelle que cette réunion a pour objectif de présenter une synthèse des données de l'étude socio-économique et de la consultation citoyenne en ce qui concerne la thématique de l'environnement et du cadre de vie. Comme lors des réunions précédentes, les membres sont invités à s'exprimer et à entamer une réflexion sur la thématique environnementale.

Approbation des PV du 14 et du 28 octobre 2014

Les PV sont approuvés sans remarque.

Présentation du diagnostic partagé

La présentation Powerpoint ci annexée permet de rappeler les grandes lignes de l'exposé présenté. En réponse à cette présentation, l'assemblée a émis différentes questions et commentaires.

Logements

Le diagnostic démontre que Trooz a connu une croissance démographique importante au cours des dernières années et que parallèlement, en raison notamment du vieillissement de la

population et de l'évolution des modes de vie (divorces, familles monoparentales...), la demande en logements a fortement augmenté.

Concernant le parc de logement, alors que les appartements sont souvent recherchés par certaines catégories de ménages (personnes seules, couples, familles monoparentales, retraités...) on constate une offre de ce type de logements relativement faible (5%) à Trooz. En effet, le marché immobilier est essentiellement constitué de maisons semi-mitoyennes ou mitoyennes (59%) et 4 façades (31%). Concernant la demande en appartements, il apparaît qu'elle porte essentiellement sur des immeubles de plusieurs étages ce qui est peu envisageable en termes d'aménagement du territoire à Trooz, notamment pour des raisons paysagères. Par ailleurs, l'importance du nombre d'habitations semi-mitoyennes et mitoyennes est perçue comme un atout par un membre de la CLDR puisque ce type d'habitations s'inscrit en adéquation avec les politiques de développement d'un logement plus durable, moins énergivore et peu consommateur de surface au sol. La restauration de ce bâti ancien apparaît dès lors comme un élément important à soutenir et à encourager.

Concernant les logements sociaux, Trooz possède une bonne couverture avec 182 logements publics, notamment en raison de son partenariat avec le Foyer fléronnais et l'OAL. Des projets sont également en cours de réalisation, notamment à Forêt et sur l'ancien terrain de football de Fraipont.

Mobilité

A Trooz, comme dans de nombreuses communes rurales, le kilométrage de voiries communales par habitant est très important. De nombreuses possibilités d'aménagements sont donc possibles. Cependant, l'entité est traversée par la N61, qui lorsqu'elle est fermée pour cause de travaux, vide littéralement le centre de Trooz et menace ainsi la survie des commerces. Les différentes possibilités de délestages sont discutées par les membres sans néanmoins trouver d'alternative. Par contre, il est précisé que lors des prochains travaux d'égouttage, la N61 ne sera pas totalement fermée mais qu'elle sera limitée à une seule bande. La réfection de la voirie (aménagement de trottoirs, casses-vitesses...) ne sera plus à l'ordre du jour pour des raisons budgétaires.

En matière de mobilité douce, alors que Trooz est très fréquentée par les cyclistes, les membres déplorent l'absence quasi-totale de piste cyclable. Néanmoins, ils saluent le fait qu'actuellement, la Commune se penche sur le développement de deux projets « mobilité douce ». Le premier concerne la liaison RAVeL Liège-Raeren, autrement dénommée la Vesdrienne, et qui a fait l'objet d'une demande de subsides dans le cadre de l'appel européen FEDER. Le second projet est relatif à la création d'une voie lente entre l'ancienne gare de Chaudfontaine et l'ancienne gare de Trooz. Le Président explique que le Ministre P. Henry avait octroyé un subside pour la réalisation d'une étude de faisabilité qui a été réalisée. Concernant le financement de ces deux projets, si le premier représente un coût trop conséquent pour envisager des subsides de la Wallonie, le second est envisageable et pourrait par exemple être intégré dans le PCDR. B. Houbeau explique que si l'intérêt quant à ce second projet se maintient, un GT pourra être créé sur cette thématique.

Les transports en commun sont bien présents à Trooz dont la présence de 3 gares sur le territoire représente un atout. Si les bus couvrent eux aussi le territoire de manière globalement satisfaisante, un membre souligne le manque de liaison entre la gare de Nessonvaux et Pepinster et plus particulièrement de desserte des quartiers alentours (Goffontaine...).

Conservation de la nature

Trooz possède un patrimoine naturel intéressant avec un site Natura 2000 de 165 ha, des sites classés et plusieurs arbres et haies remarquables. Il est cependant précisé que la Commune ne possède aucun terrain Natura 2000. Les possibilités d'actions communales sont dès lors réduites. La Wallonie possède sa propre base de données reprenant l'ensemble des propriétés en Natura 2000 et elle mène une véritable dynamique proactive auprès des propriétaires privés, des asbl ou des organismes publics. Un membre de la CLDR précise que Natagora, dans le cadre du projet Life, vient de faire l'acquisition d'une partie des pelouses calaminaires situées à Prayon et que l'association souhaiterait encore acquérir 10 à 15 ha. Le site sera réaménagé, mis en valeur et ouvert au public, par exemple via la création d'un sentier didactique agrémenté de panneaux informatifs. Outre ces réflexions, un membre fait remarquer que la réserve de Massouheid ainsi que les 5 ha gérés par les « amis de la nature » à Hurlevent mériteraient d'être mentionnées dans le diagnostic. Il est également mentionné que l'aspect valorisation touristique du patrimoine naturel mériterait d'être développé, notamment via la mise en place d'un réseau de cheminements.

La gestion des déchets a été considérablement améliorée depuis le passage en 2011 aux conteneurs à puces qui a permis de diminuer drastiquement la quantité de déchets par ménage. Un membre s'interroge quant à l'augmentation importante du tarif d'enlèvement des encombrants à domicile. D. De Temmerman répond que ce tarif a été revu à la hausse (calcul sur base du principe de coût-vérité) afin de ne pas imposer une taxe à toute la collectivité pour un service ponctuel et dont la demande est en diminution.

L'entité comprend 9 SAR (l'usine Imperia, le service des travaux, la Fenderie, la fabrique à béton de Trooz, le moulin Pirard, le moulin Bollette...). Concernant la pollution des sols, la SPAQUE avait lancé, en 2012, une analyse de pollution des sites contaminés aux métaux lourds. La Commune est toujours en attente du résultat des analyses. Une inquiétude est également manifestée par un membre au sujet de la cheminée située à Prayon derrière le garage Opel et qui faisait office d'incinérateur. Une contamination au cadmium est probable et pourrait représenter un danger pour la santé des riverains. Actuellement, l'ULg est mandatée pour réaliser une étude mais celle-ci ne pourra être lancée qu'après dépôt d'une ou plusieurs plaintes.

Suite du processus

Les agents de développement expliquent que la suite du processus consistera en l'élaboration et la rédaction de défis et objectifs de développement. Ce travail se fera sur base d'une synthèse des différents enjeux que l'étude socio-économique ainsi que les réunions d'information et de consultation ont mis en exergue. La réflexion sera menée en CLDR

plénière. Deux dates sont d'ores et déjà prévues à l'agenda : il s'agit des lundi 23 février et 16 mars 2015 à 19h30 pour autant que le planning d'occupation de la salle du conseil le permette. Ultérieurement, une réunion de retour sera effectuée à la population et des GT pourront ensuite se constituer et travailler à l'élaboration de fiches-projets.

Divers

Benoît Houbeau rappelle aux membres que des réunions d'information et de consultation se déroulent actuellement en Ourthe-Vesdre-Ambève (OVA) en ce qui concerne le projet de création du GALOVA. Les réunions sont animées par la société Tr@me qui propose une méthodologie de travail interactive fondée sur le principe du World Café :

- 1) les participants sont invités à identifier des enjeux, sous formes questions de départ, pour le développement de l'OVA
- 2) les questions de départ sont réparties en tables de réflexion
- 3) les participants choisissent trois de ces questions et se penchent sur chacune d'entre elle pendant une vingtaine de minutes

Cette méthodologie permet d'identifier clairement des enjeux sur le territoire, d'approfondir les questions sous-jacentes à ceux-ci et d'envisager des pistes de solutions, de projets... qui pourraient éventuellement faire partie du plan de développement stratégique du GAL. Pour plus d'informations, les membres sont invités à consulter le site www.galova.be sur lequel les PV des réunions sont consultables.

Deux réunions se sont déjà déroulées, l'une à Esneux, l'autre à Sprimont. La Commune de Trooz a jusqu'à présent été peu représentée. Or, pour rappel, la Commune de Trooz est partenaire à part entière du projet. Par ailleurs, un GAL est aussi fondé sur un partenariat public-privé. Toute personne peut dès lors devenir un acteur au service du développement de sa région.

Les prochaines réunions se dérouleront le 3/12 à Rahier (Stoumont) et le 8/12 à Filot (Hamoir).

Les membres de la CLDR sont bien entendus invités à y participer.

La réunion se clôture à 21.15

6- CONSEILLER EN ENERGIE - RAPPORT D'AVANCEMENT POUR LA PERIODE 2013-2014

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le courrier du 27 juillet 2007 de Messieurs les Ministres wallons du Logement, des Transports et du Développement territorial & de l'Economie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, nous signifiant l'approbation de notre demande de subventionnement d'un Conseiller en énergie ;

Vu le courrier 223405 du 26 avril 2012 du Service Public de Wallonie contenant la prolongation du subside de 8 points « APE » pour le programme « Communes Energ-éthiques », du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014 ;

Vu le courrier 264619 du 29 décembre 2014 du Service Public de Wallonie contenant la prolongation du subside de 8 points « APE » pour le programme « Communes Energ-éthiques - Plan Marchall 2.vert », du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 ;

Considérant que notre Commune, en tant que signataire de la Charte « Commune Energ-éthique » s'est engagée à promouvoir activement les comportements d'utilisation de l'énergie au niveau communal, avec notamment l'appui du Conseiller en énergie financé par la Région wallonne ;

Vu le rapport avancement intermédiaire au 31 décembre 2013, visant une politique de maîtrise durable de l'énergie au niveau communal, approuvé au Conseil communal du 31 mars 2014 ;

Vu le contenu du rapport d'avancement au 31 décembre 2014, visant une politique de maîtrise durable de l'énergie à l'échelon local et la réduction de la consommation d'énergie au niveau des infrastructures communales ;

Considérant que ce rapport concerne le travail effectué par le Conseiller en énergie de notre commune ;

Après avoir entendu en son rapport Monsieur l'Echevin André DOMBARD ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 18, de marquer son accord sur le rapport d'avancement des activités du Conseiller en Energie de notre Commune au 31 décembre 2014, ci-dessous :



Union des Villes et Communes de Wallonie

CONSEILLERS EN ENERGIE – MODÈLE POUR LE RAPPORT D'AVANCEMENT FINAL 2014 (Situation au 31 décembre 2014)

B. Historique du poste de conseiller en énergie (dans le cadre du programme des « communes énerg-éthiques »)

Nom du conseiller en énergie en fonction fin 2014 :	CATUSANJ Radu
Date d'entrée en fonction du premier conseiller en énergie :	D/15/2007
Date de départ éventuel du premier conseiller en énergie :	-
Date d'entrée en fonction éventuelle du deuxième conseiller en énergie :	-
Date de départ éventuel du deuxième conseiller en énergie :	-
Date d'entrée en fonction éventuelle du troisième conseiller en énergie :	-
○ Nombre de mois de présence effective totale d'un conseiller en énergie dans la commune jusqu'au 31 décembre 2013 inclus :	67
Remarques éventuelles :	-

1. IdentiFic de la commune

Nom de la commune	Nombre d'habitants	Nombre de bâtiments communaux	Nombre de demandes de permis d'urbanisme	
			2013	2014
TROCUZ	8500	37	83 (avis B-énergie 52)	89 (avis B-énergie 47)

	Nombre de bâtiments repris au cadastre énergétique	Nombre de bâtiments repris à la comptabilité énergétique	Nombre de bâtiments audités
Situation initiale (à la date d'arrivée du premier conseiller en énergie)	0	29	8 écoles communales-epi Artec
Jours des permanences accessibles au public du conseiller en énergie	Heures d'ouverture	Lieu(x) des permanences	Contexte (autres permanences au même moment...)
De lundi à jeudi	9-12 H et 13-17 H	Service Energie	
Mardi	9-12 H et 13-20 H sur rendez-vous	Service Energie	Service Urbanisme
Vendredi	9-12 H et 13-15 H 30	Service Energie	

2. Gestion énergétique des bâtiments communaux

Période	Nombre de bâtiments repris au cadastre énergétique	Nombre de bâtiments repris à la comptabilité énergétique	Nombre de bâtiments audités	Nombre de mesures correctrices apportées aux installations	Nombre de projets d'investissement instruits	Nombre d'avis de marché
31/12/2012	37	37	8 Artec	-rempl.corps d'éclairage+régulation chaudière, vannes thermostatiques	3	3
31/03/2013	37	37	idem	-rempl.corps d'éclairage+régulation chaudière, vannes thermostatiques	1	1
30/06/2013	37	37	idem	-rempl.corps d'éclairage+régulation chaudière, vannes thermostatiques	2	1
30/09/2013	37	37	idem	-rempl.corps d'éclairage+régulation chaudière, vannes thermostatiques	1	1
31/12/2013	37	37	idem	-rempl.corps d'éclairage+régulation chaudière, vannes thermostatiques	1	1
31/03/2014	37	37	idem	-rempl.corps d'éclairage+régulation chaudière, vannes thermostatiques	1	1
30/06/2014	37	37	idem	-rempl.corps d'éclairage+régulation chaudière, vannes thermostatiques	1	1
31/09/2014	37	37	idem	-rempl.corps d'éclairage+régulation chaudière, vannes thermostatiques	1	1

Modèle de rapport final 2014 des conseillers en énergie « Communes énérg-éthiques » - 20/11/2014

2

31/12/2014	37	37	idem	-rempl.corps d'éclairage+régulation chaudière, vannes thermostatiques	1	1
------------	----	----	------	---	---	---

Quel est le niveau d'avancement de : (choisir la réponse ad hoc)

- Le cadastre énergétique ? Pas-commencé—En-cours—Complet (méthode des ratios) 2013 - mise à jour 2014 ;
- La comptabilité énergétique ? Pas-commencée—En-cours—Complète 2013 - mise à jour 2014 en cours ;

Commentaire / justification du niveau d'avancement de ces 2 outils de gestion énergétique:

- le cadastre énergétique est complété et mis à jour chaque année - pour 2013, le cadastre énergétique est complété avec les données sur la période des 3 dernières années et une fiche signalétique par bâtiment (consommation, mesures d'amélioration énergétique, plans, photos) ;

Précisez le type de mesures correctrices apportées aux installations:

- remplacement de radiateurs et de vannes thermostatiques ;
- rénovation des installations électriques ;
- rénovation de système d'éclairage ;
- régulation des chaudières dans les écoles communales ;

Période	Type d'investissement (indiquer le nombre)					Type de financement (indiquer le nombre)			
	Enveloppe du bâtiment	Système de chauffage	Installations d'éclairage	Energies renouvelables	Autre (à préciser)	Fonds propres	Subsides	Tiers investisseur	Autre (à préciser)
31/12/2012		1	1	-	-	1	-	-	-
31/03/2013		1	1	-	-	1	-	-	-
30/06/2013	1	1	1	-	-	1	1 PPT	-	-
30/09/2013	2	2	2	-	-	1	3 URSEBA	-	-
31/12/2013	1	1	1	-	-	1	-	-	-
31/03/2014	1	1	1	-	-	1	1URSEBA	-	-
30/06/2014	1	1	1	-	-	1	-	-	-
31/09/2014	1	1	1	-	-	1	-	-	-
31/12/2014	1	1	1	-	-	1	-	-	-

Modèle de rapport final 2014 des conseillers en énergie « Communes énérg-éthiques » - 20/11/2014

3

Précisez le type d'investissement(s) réalisé(s):

- entretien des chaudières et remplacement des vannes thermostatiques ;
- remplacement des radiateurs et de portions de tuyauteries ;
- placement des systèmes de régulation ;
- placement des nouveaux châssis+double vitrage – Presbytère de Prayon ;
- placement de nouveaux châssis+double vitrage à la Salle Floréal ;
- placement de nouveaux châssis+double vitrage à la Maison des Jeunes - Le TILT ;

Précisez si des clauses énergétiques ont été ajoutées dans les cahiers des charges et pour quels types de travaux:

- des clauses énergétiques spécifiques ont été ajoutées pour tous types de travaux d'isolation dans le respect de normes URE et de la législation en vigueur PEB ;
- introduction des clauses énergétiques concernant les ponts thermiques ;

3. Respect des normes sur la performance énergétique des bâtiments dans les demandes de permis d'urbanisme

Période	Nombre de permis traités	Part des dossiers traités conformes à la législation (en pourcentage)	Types de documents vérifiés			
			Nombre de formulaires 1 ou 2 ou de déclaration simplifiée examinés	Nombre d'engagements PEB examinés	Nombre de déclarations PEB initiales examinées	Nombre de déclaration PEB finales examinées
31/12/2012	9	100%	4	4	1	0
31/03/2013	3	100%	1	1	1	0
30/06/2013	13	100%	0	5	8	0
30/09/2013	17	100%	6	5	6	0
31/12/2013	19	100%	8	3	7	1
31/03/2014	11	100%	3	6	1	1
30/03/2014	7	100%	3	3	1	0
31/09/2014	16	100%	5	4	3	4
31/12/2014	13	100%	2	2	3	6

Modèle de rapport final 2014 des conseillers en énergie « Communes énérg-éthiques » - 20/11/2014

4

Précisez les cas problématiques rencontrés:

- solliciter au demandeur à compléter le dossier avec le tableau des valeurs U et R calculées ;
- solliciter au demandeur à compléter le dossier avec l'annexe 2 - composition des parois ;
- documents non-signés – à compléter ;
- des omissions dans certaines rubriques du formulaire d'engagement ou de déclaration initiale ;
- des erreurs de choix de formulaire ou de procédure PEB ;

4. Sensibilisation du personnel communal

Période	Nombre d'actions menées	Thèmes abordés	Type d'actions menées (indiquer le nombre)		
			Communications écrites	Séances d'information/ "conférence"	Autre (à préciser)
31/12/2012	1	Economies d'énergie, primes, panneaux photovoltaïques, isolation	1	1	stand folders, brochures
31/03/2013	1	Economies d'énergie, primes, isolation	1	1	stand folders, brochures
30/06/2013	2	Economies d'énergie, primes, isolation	1	1	stand folders, brochures
30/09/2013	2	Economies d'énergie, primes, isolation	1	1	stand folders, brochures
31/12/2013	2	Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Solterm+Oser comparer	1	1	stand folders, brochures
31/03/2014	2	Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Solterm+Oser comparer	1	1	stand folders, brochures
30/06/2014	2	Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Solterm+Oser comparer	1	1	stand folders, brochures
31/09/2014	2	Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Solterm+Oser comparer	1	1	stand folders, brochures
31/12/2014	2	Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Solterm+Oser comparer	1	1	stand folders, brochures

Précisez le type d'action(s) menée(s):

- distribution de folders, affiches et brochures-aux services urbanisme & travaux, population et énergie ;
- annonces sur le site internet communal ;
- participation aux Journées de l'Energie – Liège / 2013&2014 ;

Modèle de rapport final 2014 des conseillers en énergie « Communes énérg-éthiques » - 20/11/2014

5

- participation continue à l'action « osez comparer » - gaz électricité - simulations tarifaires - 2013&2014 – action continue ;
- participation continue à l'action « osez comparer » - télécommunications - simulations tarifaires 2013&2014 - action continue ;

5. Information du grand public

Période	Nombre de sollicitations	Questions les plus fréquentes	Réponses apportées	Questions auxquelles vous n'avez pas de réponse
31/12/2012	12	Primes isolations, panneaux solaires double vitrage, ecopack, osez comparer	12	0
31/03/2013	10	Primes isolations, panneaux solaires double vitrage, ecopack, osez comparer	10	0
30/06/2013	8	Primes isolations, panneaux solaires double vitrage, ecopack, osez comparer	8	0
30/09/2013	11	Primes isolations, panneaux solaires double vitrage, ecopack, osez comparer	11	0
31/12/2013	14	Primes isolations, panneaux solaires double vitrage, ecopack, osez comparer	14	0
31/03/2014	9	Primes isolations, panneaux solaires double vitrage, ecopack, osez comparer	10	0
30/06/2014	8	Primes isolations, panneaux solaires double vitrage, ecopack, osez comparer	7	0
31/09/2014	11	Primes isolations, panneaux solaires double vitrage, ecopack, osez comparer	11	0
31/12/2014	10	Primes isolations, panneaux solaires double vitrage, ecopack, osez comparer	12	0

Période	Nombre d'actions menées	Thèmes abordés	Type d'actions menées (indiquer le nombre)		
			Communications écrites	Séances d'information/ 'soirée' / conférence	Autre (à préciser)
31/12/2012	1	Economies d'énergie et primes+osez comparer+ecopack	1	1-Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Soltherm	/
31/03/2013	1	Economies d'énergie et primes+osez comparer+ecopack	1	1-Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Soltherm	/
30/06/2013	1	Economies d'énergie et primes+osez comparer+ecopack	1	1-Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Soltherm	/

Modèle de rapport final 2014 des conseillers en énergie « Communes énergétiques » - 20/11/2014

6

30/09/2013	1	Economies d'énergie et primes+osez comparer+ecopack	1	1-Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Soltherm	/
31/12/2013	1	Economies d'énergie et primes+osez comparer+ecopack	1	1-Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Soltherm	/
31/03/2014	1	Economies d'énergie et primes+osez comparer+ecopack	1	1-Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Soltherm	/
30/06/2014	1	Economies d'énergie et primes+osez comparer+ecopack	1	1-Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Soltherm	/
31/09/2014	1	Economies d'énergie et primes+osez comparer+ecopack	1	1-Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Soltherm	/
31/12/2014	1	Economies d'énergie et primes+osez comparer+ecopack	1	1-Primes à l'énergie PEB, Ecopack+Soltherm	/

Précisez le type d'action(s) menée(s):

- conseils donnés aux candidats bâtisseurs en ce qui concerne le choix des primes à l'énergie ;
- aides pour compléter des formulaires de primes à l'énergie ;
- explications de la réglementation PEB, primes à l'énergie, Ecopack, Soltherm ;
- étude d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments communaux (TECTEO) ;
- conseils apportés aux maîtres de l'ouvrage et aux architectes concernant la réalisation des isolations performantes ;
- conseils techniques pour éviter les ponts thermiques ;
- l'action « osez comparer » - gaz électricité - simulations tarifaires - 2013&2014 - action continue ;
- l'action « osez comparer » - télécommunications - simulations tarifaires - 2013&2014 - action continue ;

Des actions de sensibilisation ont-elles été menées dans les écoles ? Si oui, précisez le nombre et le type d'action(s) :

- sensibilisation à l'URE (utilisation rationnelle de l'énergie) dans les écoles communales - action didactique incluse dans le programme d'enseignement ;
- chaque élève et chaque enseignant de la commune ont reçu « Le cahier de l'énergie – je découvre les enjeux de l'énergie » édité par la Région Wallonne – des séances d'information ont eu lieu avec la direction des écoles ;
- distribution des dépliants et brochures spécifiques liées à la thématique de l'économie d'énergie ;

Modèle de rapport final 2014 des conseillers en énergie « Communes énergétiques » - 20/11/2014

7

6. Commentaires

a. Synthèse de la mise en œuvre du programme d'actions par la commune en 2013&2014 :

- l'avancement des dossiers PPT, UREBA ;
- des bons résultats de la campagne « osez comparer » gaz/électricité et télécom ;
- la mise à jour du cadastre et de la comptabilité énergétique ;
- l'étude de faisabilité pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de certains bâtiments communaux (TECTEO) ;

b. Principaux résultats en 2013&2014 :

- les campagnes « osez comparer » gaz/électricité et télécom ;
- la collaboration étroite avec le technicien responsable des bâtiments communaux et le service Travaux ;
- la réalisation de la régulation des chaudières dans les bâtiments communaux ;
- le remplacement des châssis+double vitrage dans 3 bâtiments communaux ;
- l'action « osez comparer » - gaz électricité - simulations tarifaires - 2013&2014 – action continue ;
- l'action « osez comparer » - télécommunications – simulations tarifaires - 2013&2014 – action continue ;

c. Quelles actions pensez-vous intéressantes d'introduire dans les objectifs de la mission?

- contacts plus réguliers avec le nouveau guichet de l'énergie de Liège – rue Léopold ;
- le remplacement de châssis et la rénovation de la toiture de la buvette du stade RCF de Prayon ;
- finaliser la rénovation de l'installation d'éclairage du RFC de Prayon ;
- la réalisation d'autres installations de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux ;
- développer les sources d'énergies renouvelables au niveau local ;
- la rénovation en système « bâtiment passif » ou « basse énergie », de quelques bâtiments communaux ;

7- CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UN PRÊT CRAC POUR LE FINANCEMENT ALTERNATIF D'INVESTISSEMENTS - PLAN TROTTOIRS 2012

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 23 mars 1995 portant création du Centre Régional d'Aide aux Communes ;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 3 mai 2012 attribuant une subvention pour l'aménagement de trottoirs de 134.000,00 € financée au travers d'un prêt CRAC ;

Vu le courrier 266725 du 3 mars 2015 du Centre Régional d'Aide aux Communes (CRAC) nous proposant la signature d'une convention afin de permettre la liquidation de la subvention ;

Considérant l'avis favorable, écrit et motivé, émis en date du 18 mars 2015, par Monsieur Le Directeur financier sous la référence LEG0073 : " *La décision proposée permettra la liquidation de la subvention d'un montant de 134.000,00 € pour le financement du Plan trottoirs 2012.* " ;

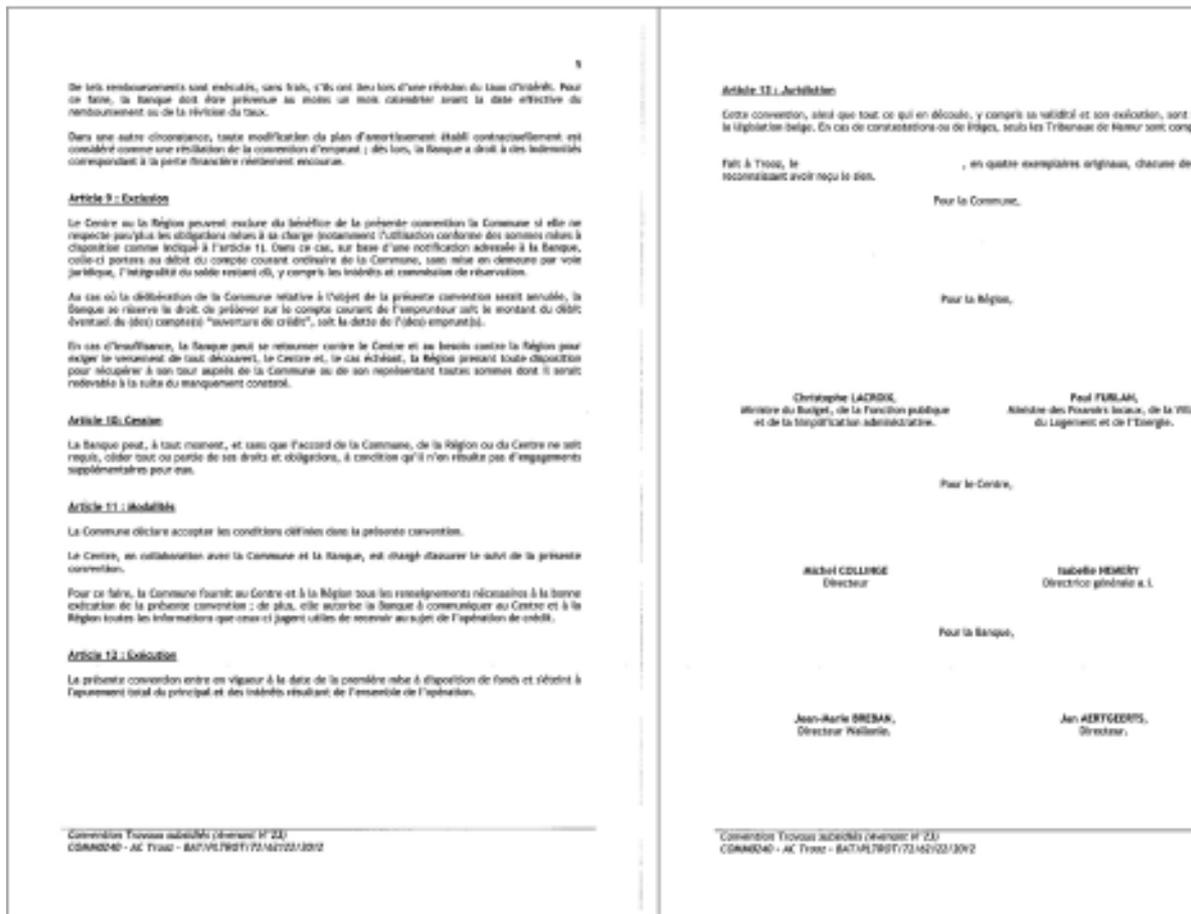
Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 18, de solliciter la mise à disposition d'un prêt d'un montant total de 134.000,00 € afin d'assurer le financement de la subvention pour le Plan Trottoirs 2012.

APPROUVE les termes de la convention ci-dessous.

MANDATE Monsieur Fabien BELTRAN, Bourgmestre, et Monsieur Bernard

I	II. EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :			
<p style="text-align: center;">CONVENTION RELATIVE A L'ORDRE D'UN PRÊT - CRAC - CONCLU POUR LE FINANCEMENT ALTERNATIF DES INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU PLAN TROISIÈME</p> <p style="text-align: center;">ENTRE</p> <p>L'AC TROUW représenté(e) par et par désigné(e) ci-après - la Commune -</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>la REGION WALLONNE, représentée par les Ministres-Membres du Gouvernement wallon : Monsieur Paul FLEHAIN, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Emploi, et Monsieur Christophe LADRON, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, désigné(e) ci-après - la Région -,</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>le CENTRE REGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES (CRAC), siège de Strée, 1 à 3410 Jambes (Namen), représenté par : Madame Isabelle HENRY, Directrice générale s.l., et Monsieur Michel COLLINGE, Directeur, ci-après désigné - le Centre -,</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>SELFUS Banque S.A., boulevard Pacheco, 44 à 1000 Bruxelles, représenté par : Monsieur Jean-Marie BRISAN, Directeur National, et Monsieur Jan AERTSERTS, Directeur, ci-après désigné - la Banque -.</p> <p>Convention Troouv subordonnée (Minimat N° 21) CDRAN040 - AC Trouw - BAT/VELTROT/73/142/02/2012</p>	<p style="text-align: center;">IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :</p> <p>Vo la convention du 30 juillet 1992 entre la REGION WALLONNE et le CREDIT COMMUNAL S.A. relatif au Centre Régional pour l'investissement des Communes à finances obliques (ou abrégé à C.R.A.C.), telle qu'amendée (et en particulier les amendés 20 et 21);</p> <p>Vo le décret du 22 mars 1995 portant création du Centre Régional d'Aide aux Communes chargé d'élaborer et de contrôler des plans de gestion des communes et des provinces et d'apporter son conseil technique financier des communes et des provinces de la Région wallonne (et qui modifie);</p> <p>Vo les décisions du Gouvernement wallon du 30 mars 2006, du 21 décembre 2006, du 22 décembre 2006 et du 19 avril 2007 relatives au financement alternatif des logements dans le cadre des décrets relatifs travaux subventionnés pour un montant total de 150 millions d'Euros;</p> <p>Vo les décisions du Gouvernement wallon du 9 décembre 2010, du 17 novembre 2011 et du 3 mai 2012 relatives aux subventions allouées à plusieurs villes et communes en vue de la réalisation l'aménagement de troovs.</p> <p style="text-align: center;">* * *</p> <p>Vo les prix de marché publiés au Bulletin des adjudications belges n° 40 du 26 février 2009 et n° 41 du 26 mars 2009 ;</p> <p>Vo le cadre spécial des charges (n°), CRAC/BAT/2009/3), relatif au financement alternatif des logements dans le cadre des décrets relatifs aux travaux subventionnés en Région wallonne ;</p> <p>Vo l'offre de ODEA Banque du 22 avril 2009, acceptée en date du 12 mai 2009 par le Ministre des Infrastructures ;</p> <p>Vo le courrier du Centre Régional d'Aide aux Communes du 26 mai 2009, par lequel ce dernier a l'offre de la Banque ;</p> <p>Vo l'accord de la Banque d'accroître des prêts aux conditions définies dans les annexes n° 30 et n° 31 convention du 30 juillet 1992 ;</p> <p>Vo la décision du Gouvernement wallon du 05/01/2007 attribuant à l'AC Trouw une subvention de 134.000,00 €;</p> <p>Vo la décision du _____, par laquelle la Commune décide de valider la dépense suivante :</p> <p style="text-align: center;">Rues des Adelphees, de France, Valérie et Vastouey Décapente Final</p> <p>Convention Troouv subordonnée (Minimat N° 21) CDRAN040 - AC Trouw - BAT/VELTROT/73/142/02/2012</p>			
<p style="text-align: center;">IL EST CONVENU CE QUI SUIT :</p> <p>Article 1 : Objet</p> <p>Ce crédit est octroyé dans le cadre de l'exécution, mise à charge, de la Commune de l'investissement suivant :</p> <table border="1" data-bbox="255 1254 766 1310"> <tr> <td>Décapente final</td> <td>Rues des Adelphees, de France, Valérie et Vastouey BAT/VELTROT/73/142/02/2012</td> <td>134.000,00 €</td> </tr> </table> <p>Pour autant que la Commune ne dispose pas d'un compte courant ordinaire inscrit dans les livres de la Banque, celle-ci y ouvre, au nom de la Commune, au minimum un compte courant destiné notamment à l'imputation des charges d'emprunt et au remboursement de celles-ci.</p> <p>Toutes les modalités réglementaires en vigueur en matière d'ouverture de comptes bancaires doivent être respectées.</p> <p>Article 2 : Modalités de mise à disposition et de prélèvement des fonds</p> <p>La mise à disposition des fonds, sous forme d'ouverture de crédits (dans le sens de compte est communiqué lors de cette mise à disposition) au nom de la Commune, intervient lors de la réception par la Banque d'un exemplaire de la présente convention dûment signée par toutes les parties et chaque fois que la Banque y est invitée par le Centre. La date de mise à disposition correspond au plus tard au deuxième jour ouvrable qui suit la date de réception de l'ouverture demandée par le Centre.</p> <p>La période de prélèvement a une durée maximale de deux ans comptant à partir de la date de la première mise à disposition.</p> <p>La Banque peut directement les créanciers de la Commune (prestations, fournisseurs ou autres droits) sur ordres de la (des) personne(s) dûment autorisée(s) par la Commune, créés à leur profit et à imputer sur le compte "ouverture de crédits" susdit.</p> <p>Article 3 : Convention de l'ouverture de crédits en prêt amortissable</p> <p>La période de prélèvement est éligible et chaque ouverture de crédits est convertie en un prêt d'une durée de vingt ans au plus tant dans ses aspects de date d'ouverture de crédits. L'annuité peut toutefois être constituée avant son échéance, si les fonds mis à disposition ont été totalement prélevés et si la Banque dispose d'une demande dans ce sens de la part de la Commune.</p> <p>Un Compte d'Epargne Anticipé d'amortissement est attribué à la Commune et au Centre pour être chargé chaque convention.</p> <p>Article 4 : Taux d'intérêt, intérêts et commissions de réservation</p> <p>Le taux d'intérêt, tant des ouvertures de crédits que des prêts convertis, est fixé conformément à la convention cadre signée entre la Région, le Centre et la Banque.</p> <p>La périodicité de validité du taux (trimestriel) est fixée par le Centre et peut être, soit trimestrielle, soit quinquennale, soit décennale, soit fixe pour toute la durée des prêts.</p> <p>Les intérêts dus sur les montants prélevés de chaque ouverture de crédits sont portés trimestriellement (sous réserve 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre) par la Banque au début d'un compte ordinaire de la Commune ouvert auprès de la Banque. Ils sont calculés en fonction du nombre réel de jours courus et sur base d'une année de 360 jours.</p> <p>Convention Troouv subordonnée (Minimat N° 21) CDRAN040 - AC Trouw - BAT/VELTROT/73/142/02/2012</p>	Décapente final	Rues des Adelphees, de France, Valérie et Vastouey BAT/VELTROT/73/142/02/2012	134.000,00 €	<p>Les intérêts de chaque prêt converti, calculés sur le solde restant dû en base - actualisé/actualisé - à la fin de chaque période trimestrielle, semestrielle ou annuelle, au chef du Centre dans les valeurs suivantes : 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et/ou 1^{er} octobre. A chaque échéance, l'office portés au début d'un compte ordinaire de la Commune ouvert dans les livres de la Banque.</p> <p>Durant la période pendant laquelle chaque crédit est ouvert, une commission de réservation est due par la Banque sur les fonds non prélevés. Cette commission est portée par la Banque au débit du compte ordinaire de la Commune en même temps que les intérêts.</p> <p>La Banque se réserve le droit de revoir son taux de commission de réservation et sa marge ajoutée chaque fois d'intérêt tel que défini pour chaque nouvel exercice. Ces nouvelles conditions s'appliquent à toute nouvelle mise à disposition de crédits demandée par le Centre au cours de l'exercice.</p> <p>Article 5 : Amortissement du capital</p> <p>Chaque prêt converti est remboursé en tranches égales. Les tranches peuvent être (ou être de) trimestrielles, semestrielles ou annuelles.</p> <p>La première tranche de capital doit être au moins un trimestre, un semestre ou un an après la conclusion soit au 1^{er} janvier, soit au 1^{er} avril, soit au 1^{er} juillet, soit au 1^{er} octobre) les autres se suivent pendant d'intervalle.</p> <p>Les tranches de remboursement sont d'office portées, à leur échéance, au début du compte ordinaire de la Commune.</p> <p>En cas de retard de paiement, des intérêts de retard calculés au taux de la facilité de prêt marginale Banque Centrale Européenne en vigueur le dernier jour du mois précédent celui au cours duquel le paiement est constaté, aggrégés d'une marge de 1,5 % et ceci, à partir de l'échéance (jusqu'au) les fonds parviennent à la Banque.</p> <p>Article 6 : Remboursement des charges d'emprunt</p> <p>Les charges dont mention aux articles ci-dessus 4 et 5 sont remboursées intégralement à la Commune mêmes valeurs d'échéance, par le Centre.</p> <p>Article 7 : Garanties</p> <p>En application de l'annexe n°13 à la convention du 30 juillet 1992 et conformément au dépôt budgétaire de la Région, des montants spécifiques sont versés par la Région sur un compte ouvert au Centre auprès de la Banque en vue du financement de la période opérationnelle, au même titre que d'et ce, jusqu'à apparemment complet des dettes d'emprunt contractées par la Banque dans le cadre convention du 30 juillet 1992, telle qu'amendée.</p> <p>La Région s'engage à ce que cette intervention perdure jusqu'à apparemment complet de la dette inscrite au nom de la Commune.</p> <p>A tout moment, et pour autant que le compte - CRAC - présente une situation déficitaire positive Banque peut demander des moyens complémentaires à la Région qui s'engage à apurer intégralement cette situation déficitaire, conformément aux modalités qui seront fixées de commun accord.</p> <p>Article 8 : Remboursement anticipé et indemnités</p> <p>Tout remboursement anticipé doit faire l'objet d'une autorisation donnée à la Banque par le Centre</p> <p>Convention Troouv subordonnée (Minimat N° 21) CDRAN040 - AC Trouw - BAT/VELTROT/73/142/02/2012</p>
Décapente final	Rues des Adelphees, de France, Valérie et Vastouey BAT/VELTROT/73/142/02/2012	134.000,00 €		



8- FABRIQUE D'EGLISE SAINT-JEAN L'EVANGÉLISTE DE BEAUFAYS - MODIFICATION BUDGÉTAIRE 2012

Le Conseil communal,
 Considérant que le présent point a déjà fait l'objet de sa délibération du 25 février 2013, même objet ;

DECIDE de retirer le présent point de l'ordre du jour.

9- FABRIQUE D'EGLISE SAINT-JEAN L'EVANGÉLISTE DE BEAUFAYS - COMPTE 2012

Le Conseil communal,
 Considérant que le présent point a déjà fait l'objet de sa délibération du 17 juin 2013, même objet ;

DECIDE de retirer le présent point de l'ordre du jour.

10- FABRIQUE D'EGLISE SAINT-JEAN L'EVANGÉLISTE DE BEAUFAYS - COMPTE 2013

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement son article L1321-1 ;

Vu la Loi du 18 germinal an X relative à l'organisation des cultes ;

Vu le Décret du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises ;

Vu la Loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes ;

Vu les Circulaires des 13 octobre 1988, 21 septembre 1989 et 19 août 1999 de la Députation Permanente du Conseil Provincial relatives à la comptabilité des Fabriques d'Eglises ;

Vu le compte pour l'exercice 2013 arrêté le 30 janvier 2014 par le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint-Jean l'Evangeliste de Beaufays ;

Considérant que la participation communale pour les communes de Chaudfontaine et de Trooz s'est élevée à 4.207,20 € au service ordinaire ;

Vu l'avis favorable du Conseil communal de Chaudfontaine remis en séance du 26 mars 2014 ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

EMET, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 18, un avis favorable sur le compte 2013 présenté par la Fabrique d'Eglise Saint-Jean l'Evangeliste de Beaufays, soit :

Recettes :	15.125,31 €
Dépenses :	12.017,07 €
Résultat excédentaire :	3.108,24 €

12- ATTRIBUTION D'UN NOM À UNE VOIRIE COMMUNALE - S.P.R.L. V.I.E.

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que neuf maisons d'habitation vont être construites par la s.p.r.l. V.I.E. sur le bien sis en lieu-dit « A la Bruyère », cadastré 1^{ère} division, section F, parcelle 28K ;

Considérant que ce projet comporte la construction d'une nouvelle voirie desservant les neuf habitations ;

Considérant qu'en date du 2 septembre 2013, le Conseil communal a décidé de l'ouverture de cette nouvelle voie de communication, de la reprise des ouvrages après travaux et de l'incorporation de l'emprise de la nouvelle voirie au domaine public ;

Considérant qu'il s'indique d'attribuer une dénomination à cette nouvelle voirie ;

Vu la délibération du 9 février 2015 du Collège communal décidant de retenir comme nom « rue du Bocage » et de consulter la section wallonne de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie ;

Considérant l'avis favorable de la section wallonne de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le nombre de votants étant de 18, d'attribuer le nom « rue du Bocage » à la nouvelle voirie construite dans le

cadre du permis d'urbanisme attribué à la s.p.r.l. V.I.E., comportant la construction de neuf habitations sur un bien sis en lieu-dit « A la Bruyère », cadastré 1^{ère} division, section F, parcelle 28K.

HUIS CLOS

11- ADMISSION À LA PENSION DE RETRAITE - MONSIEUR HENRI FLORKIN

La séance à huis clos,

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la réglementation en matière de pension du personnel communal ;

Vu le Statut du Personnel administratif, adopté par le Conseil communal le 27 février 1996, tel que modifié ;

Vu la délibération du 19 janvier 1982 du Conseil communal de Trooz, nommant Monsieur Henri FLORKIN, né à Forêt le 5 octobre 1953, au grade d'ouvrier D, à temps plein, à titre définitif à dater du 1^{er} février 1982 ;

Vu la délibération du 24 mai 1996 du Conseil communal de Trooz, nommant les agents statutaires dans les nouvelles appellations des grades consécutives à la R.G.B. ;

Vu le courrier 266728 du Service des Pensions du Secteur Public du 2 mars 2015 présentant la demande de pension de retraite introduite par Monsieur Henri FLORKIN à partir du 1^{er} novembre 2015 ;

Considérant que Monsieur Henri FLORKIN répond aux conditions d'admission à la pension, qu'il y a lieu de faire droit à sa demande ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

Au scrutin secret, par 18 votes pour, 0 vote contre et 0 vote blanc ou nul, le nombre de votants étant de 18 ;

DECIDE d'accepter, à la date du 31 octobre 2015, la démission de Monsieur Henri FLORKIN, né à Forêt le 5 octobre 1953, domicilié à Trooz, rue Fica 12, de ses fonctions d'ouvrier et d'émettre un avis favorable sur sa demande de pension de retraite à dater du 1^{er} novembre 2015.

Monsieur le Président clôt la séance à 20h35.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

sceau

Bernard FOURNY

Fabien BELTRAN